

SPECTACLE VIVANT

3 conseils pour organiser un événement artistique dans l'espace public

L'organisation d'événements artistiques dans l'espace public est souvent source d'inquiétudes pour les élus. Le centre de ressources HorsLesMurs, à partir de réflexions conduites avec des artistes et des représentants de collectivités, fait part de ses préconisations.

En intervenant dans l'espace public, les arts de la rue proposent une lecture de la ville renouvelée et créative, poétique... En réinventant le rapport au spectateur, en ne marginalisant aucun public, ils constituent pour les collectivités un formidable vecteur de cohésion sociale et peuvent aisément s'inscrire dans une politique de développement du territoire. Toutefois, l'organisation d'un événement artistique dans l'espace public suscite encore chez nombre d'élus et de techniciens des inquiétudes liées à l'occupation de l'espace et à la sécurité. Issues des réflexions conduites dans le cadre du Temps des arts de la rue, ces trois conseils visent à sensibiliser élus et services techniques aux spécificités de ces pratiques artistiques souvent méconnues.



1. Partager l'espace public et favoriser la coopération

Chacun est légitime dans l'espace public : les habitants, les commerçants, les pompiers, la police, les prestataires (EDF...), les services municipaux... et les artistes. Mais les lieux publics n'ont pas vocation à accueillir de façon permanente l'expression artistique. C'est donc à l' élu de vouloir, permettre et faciliter cet usage exceptionnel des espaces publics. Tandis que les lieux et leur organisation se trouvent temporairement modifiés, un nouvel équilibre doit être trouvé pour que le tissu urbain puisse continuer à vivre, en respectant les contraintes des acteurs et usagers de l'espace public. Pour cela, il est important de favoriser la collaboration, les échanges, le dialogue entre ces derniers et les porteurs de projet (artistes, compagnies, organisateurs). Au final, la réussite de la démarche dépend de l'implication de chacun et de l'organisation de la collaboration. L'identification d'un référent en matière d'arts de la rue, au sein des directions des affaires culturelles mais aussi des services municipaux – interlocuteurs privilégiés pour les compagnies et les organisateurs –, facilitera cette collaboration.

L'ESSENTIEL

- Identifier un référent au sein des services de la collectivité à même d'être l'interlocuteur de tous les acteurs concernés par le projet
- Envisager toutes les capacités d'adaptation de l'espace public sans surestimer les contraintes de sécurité
- Reconnaître aux arts de la rue le droit de s'exprimer dans des conditions équivalentes à celles des autres secteurs du spectacle vivant

2. Évaluer sereinement les exigences de sécurité

Une intervention dans l'espace public constitue une situation toujours exceptionnelle, une configuration unique. Il faut qualifier l'espace scénique et mettre en œuvre, de façon éphémère, les conditions nécessaires à la représentation. Ces interventions peuvent être sources de craintes pour les élus et le personnel technique de la collectivité. Le maire, détenteur du pouvoir de police, accorde ou non l'autorisation d'occuper l'espace public en fonction de son évaluation du projet (gestion des risques, respect de la réglementation, ordre public, etc.). Il peut pour cela s'appuyer sur l'avis consultatif de la commission de sécurité. Cette responsabilité doit s'exercer sereinement, en connaissance des contraintes réglementaires et du contexte de l'espace public qui présente une adaptabilité à ne pas sous-estimer. Car si certaines réglementations s'appliquent naturellement aux arts de la rue (le code du travail, les règlements concernant les chapiteaux, les tribunes et gradins, la pyrotechnie...), la réglementation relative aux établissements

nement

recevant du public ne concerne pas les spectacles dans l'espace public, hors enceinte. C'est donc aux responsables techniques des projets, en collaboration avec les services de la collectivité, la police, les pompiers... de faire preuve d'inventivité et d'adaptabilité en trouvant les solutions matérielles et techniques qui respectent à la fois le cadre réglementaire et l'exigence de sécurité.

3. Financer la qualité et la sécurité

Il est exigé des compagnies, aujourd'hui plus strictement qu'hier, qu'elles respectent les conditions de travail et de sécurité, les horaires, la qualité des équipements de protection, et les réglementations concernant la sécurité des structures. Cela génère un coût que les compagnies les plus fragiles ne sont pas toujours immédiatement capables d'assumer. Il convient de s'en souvenir au moment d'acheter un spectacle. Le prix de cession d'une représentation doit aussi permettre à la compagnie d'assurer son développement et sa professionnalisation. Les partenaires institutionnels et les collectivités territoriales ont vocation à accompagner ces efforts.

Lorsque l'accueil de la proposition artistique implique des frais d'aménagement de l'espace public, un accompagnement technique particulier, le coût global de l'opération peut sembler à première vue excessif. Il est pourtant comparable à l'effort consenti par la collectivité pour accueillir un spectacle en salle dès lors que l'on prend en compte, à l'échelle d'une représentation, la « part » du coût d'investissement et les frais de fonctionnement du bâtiment. Il s'agit donc de ne pas avoir une perception faussée du coût d'une programmation dans l'espace public, et reconnaître aux arts de la rue leur légitimité à travailler dans les mêmes conditions que d'autres secteurs plus conventionnels du spectacle vivant.

José RUBIO, directeur technique de l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette

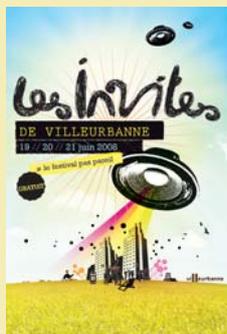
GENTIANE GUILLOT, responsable conseil et formation HorsLesMurs

POUR EN SAVOIR +

→ **Organiser un événement artistique dans l'espace public** " Guide des bons usages ", par José Rubio et Gentiane Guillot. Ce guide est édité par HorsLesMurs dans le cadre du Temps des arts de la rue, et téléchargeable sur www.horslesmurs.fr, rubrique Conseil, sous-rubrique Espace public, technique et sécurité à la page : www.horslesmurs.fr/-Guide-des-bons-usages-.html

EXPE
RIEN
CE

Abolir la frontière entre acteurs et spectateurs



Les ateliers Frappaz
Gérés par l'association Villeurbanne Spectacles Vivants, ces ateliers sont financés par la ville de Villeurbanne et le conseil régional Rhône-Alpes. Ils assurent 3 missions :
- l'organisation du festival les Invites pour le compte de la ville,
- des résidences pour des artistes œuvrant dans l'espace public,
- une action culturelle et artistique menée à l'année en direction de la population villeurbannaise.

En savoir plus
www.ateliers-frappaz.com
Patrice Papelard :
tél. 04 72 68 09 87

Festival Les Invites
Raymond Terracher
(1^{er} adjoint à la culture à la mairie de Villeurbanne) :
tél. 04 78 03 67 14

« Les Invites, le festival pas pareil » associe toute l'année les habitants à la préparation de la manifestation et à la transformation de l'espace public.

À Villeurbanne, chaque année depuis 2002, la ville organise pendant trois jours le festival « Les Invites », un ensemble de concerts et de spectacles de rue gratuits mobilisant une soixantaine de groupes d'artistes, de plasticiens et de musiciens. « Les Invites rassemblent près de 80 000 spectateurs chaque année et sont placés résolument sous le signe du fabriquer ensemble » indique Patrice Papelard, directeur artistique du festival et des ateliers Frappaz. Ce festival « pas pareil », selon le mot de ses organisateurs, associe en effet une programmation professionnelle et une transformation de l'espace urbain reposant sur l'implication des habitants. Toute l'année, les habitants, seuls ou en groupe, préparent le festival aux ateliers « Frappaz ». Un lieu géré par l'association Villeurbanne Spectacles Vivants qui organise « Les Invites » pour le compte de la ville. Près de 500 personnes et 40 associations sont parties prenantes de cet événement et réalisent une création collective, temps fort du festival et véritable métamorphose de l'espace urbain, qu'il s'agisse de mettre la ville en carton comme en 2002 ou de décorer 4 500 chaises pour s'inviter entre voisins comme en 2005.

Une tradition festive. « Ce festival s'inscrit dans le paysage culturel de la ville, riche d'une longue tradition festive, en alliant des exigences de programmation et les souhaits du tissu associatif de maintenir des fêtes de proximité », souligne Raymond Terracher, premier adjoint à la culture et à l'origine du projet. Les conseils de quartier organisent ainsi avec les associations des repas de quartier auxquels participent 4 500 personnes. « Nous amenons des spectacles à proximité des repas qui sont servis dans des villages construits avec les plasticiens » indique Patrice Papelard qui témoigne « de son bonheur de pouvoir associer les habitants à la création au-delà de l'instant furtif de l'acte artistique ». Pour lui et Raymond Terracher, aucun doute : la participation de la population, le respect de la liberté artistique et la fluidité des relations entre artistes, élus et services de la ville sont les marques de fabrique de ce festival.

ARMELLE LAPERRIÈRE